



Maintien et actualisation des compétences S.S.T (Sauveteur Secouriste du Travail) 1 jours

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les sauveteurs secouristes du travail.

Prérequis : Être titulaire de sa carte SST.

OBJECTIFS

- Maintenir les compétences du S.S.T, définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent, voire supérieur à celui de sa formation initial.
- Maintien des connaissances nécessaires à la prévention des risques de votre établissement et des gestes de secours destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime en attente du relai des secours.

CONTENUS DE LA FORMATION

- Rappel des points essentiels du programme .
- Actualisation de la formation : changements techniques ou réglementaires inhérents aux actions de préventions et de secours.
- Exercices de révision en groupe.
- Cas concrets
- Exercices de simulations liés aux risques sur le lieux du travail.
- Évaluation sur simulation d'un accident de travail

Synthèse et bilan de la formation.

SUPPORTS/ MATÉRIEL

- 3 mannequins (adulte, enfant, nourrisson) + Défibrillateur
- 1 kit de maquillage
- 1 kit cas concrets
- 1 kit hygiène
- 1 plan d'intervention
- 1 plan d'action de prévention
- 1 vidéo-projecteur
- 1 ordinateur portable ou tablette numérique

Remis au stagiaire:

- Une carte Sauveteur Secouriste du Travail
- Un aide mémoire I.N.R.S



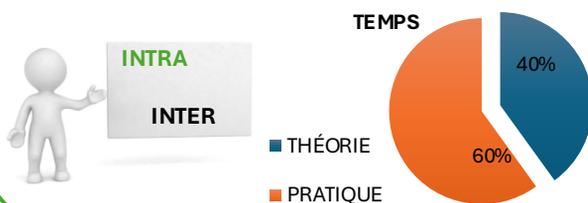
INFOS PRATIQUES

REF : S-002

Durée : 7h sur 1 jours. **Lieu de formation**: Dans vos locaux.

Nombre de stagiaires : 4 à 10 maximum (nous contactez pour plus de personnes)

Intervenant B.F.S : Sapeurs-Pompiers en activité, formateur S.S.T.



LA RÉGLEMENTATION

Article L4121-1

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- Des action de prévention des risques professionnels
- Des actions d'information et de formation
- La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Se reporter aux **articles suivants L4121-2 à L4121-5***.

VALIDATION

Passage d'épreuves certificatives. Il est délivré au stagiaire ayant suivie la formation avec succès un certificat de sauveteur secouriste du travail.

Validation délivrée par l'INRS

Habilitation SST INRS N° H32738/2024/SST-1/O/11

Formation valable 24 mois avant le prochain MAC SST.

NOUS CONTACTER :

30 rue des Clochetières 45170 Neuville Aux Bois

TEL : 06.77.01.39.97

Mail : bfs45contact@gmail.com

Action de Formation:

Déclaration du numéro d'activité enregistrée sous le N° 24 45 04238 45